Syndicat Force Ouvrière DGFiP
Section locale FO DGFiP62
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS
****
☎ : 06.04.40.51.41
@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

" Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu " Bertolt Brecht

Compte-rendu du CTL du 19 juin 2020

Le Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais, Monsieur Girault. Le syndicat CGT a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur Vermeersch remplissant cette fonction pour l'Administration.

En réponse à notre déclaration liminaire, le directeur départemental a fait remarqué en préambule que la crise que nous venions de vivre demeurait inédite tant par sa soudaineté que par sa gravité et que nous n'avions jamais connu ni affronté une telle situation par le passé. Il a également reconnu qu'il y a eu un retard dans la mise en œuvre du PCA et qu'il a fallu quelques semaines pour que les services parviennent à trouver le bon équilibre de travail malgré le manque de moyens.

« Le service public est au cœur de notre mission républicaine et démocratique. Nous ne sommes pas menacés de disparition »

La période de confinement n'a pas contribué, bien au contraire, à améliorer la qualité du dialogue social qui s'est dégradée. Beaucoup de nos questions sont longtemps restées sans réponse, la direction attendant sagement les consignes de la direction générale, quand cette dernière en donnait, pour les diffuser ensuite ! Un contre-pouvoir, des prises de décision ? Que nenni ! Un mille-feuille hiérarchique ne voulant prendre aucune responsabilité et paralysant les services ? Bonne pioche !

1 - Approbation du PV du 7 janvier 2020

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des OS présentes lors du CTL du 7 janvier 2020 (***FO*-DGFiP 62**, CFTC, UNSA).

2 – Protocole d'entraide entre le service de publicité foncière de Boulogne-sur-Mer 2 et le service de publicité foncière et d'enregistrement de Boulogne-sur-Mer 1

Ce protocole d'entraide est un dispositif de soutien mis en œuvre entre deux services de la publicité foncière installés sur un site identique dans le cadre des travaux portant sur les dépôts télé@ctés des publications en stock au fichier immobilier.

- ***État des lieux :***

Le SPFE aidé de BOULOGNE-SUR-MER 1 doit faire face à un renouvellement important de l'effectif pour la partie publicité foncière avec les départs d'agents très expérimentés en retraite et une moyenne d'âge élevée (5 agents ont plus de 60 ans). Trois départs sont intervenus en 2019, deux départs en retraite sont annoncés et certains pour 2020.

Au 15 juillet 2020, le SPFE de BOULOGNE-SUR-MER 1 connaîtra la situation suivante en termes d'effectifs :

	Effectif implanté	Effectif Réel	Ecart
A+ :	1	0	-1 (Intérim mis en place)
A :	2	2	0
B :	11	6,30	- 4,7 (100 % sur le métier Publicité foncière)
C :	*4*	*2,8*	*-1,2*

Vos élus ***FO*-DGFiP 62** ont dénoncé les plans successifs de suppression d'emplois qui ont contribué à rendre exsangue les structures du réseau et notamment le SPF de Boulogne, permettant à la direction de légitimer la mise en place d'un tel protocole.

Les deux services vont fusionner très probablement en cours d'année 2021 ; il est impératif que les deux services soient au même délai de publication

Au 30/04/2020 les délais étaient les suivants :	**Publication**	**Déstockage Estimation**
- pour le SPFE aidé de BOULOGNE-SUR-MER 1 :	*158*	*125*
- pour le SPF aidant de BOULOGNE-SUR-MER 2 :	*130*	*30*

A la même date, les stocks étaient les suivants :	**En cours**	**Validé Pub**
- Stock pour le SPFE aidé de BOULOGNE-SUR-MER 1 :	*5323*	*273*
- Stock pour le SPF aidant de BOULOGNE-SUR-MER 2 :	*968*	*74*

Un protocole d'entraide avait déjà été mis en place entre le SPF d'ARRAS 2 et le SPF d'ARRAS 1.

Les objectifs recherchés sont la réduction des délais de publication et de destockage du SPFE aidé de BOULOGNE-SUR-MER 1 et la convergence des délais de publication des deux structures en vue de la fusion.

Oui mais où se situe le point de convergence ? Entre 158 et 130 jours, la fourchette est large ! Mais le plus inquiétant, la direction ne le sait pas elle-même ! En tout cas, elle nous répond que le meilleur devra être trouvé… Difficile d'y arriver avec presque 40 % d'effectifs en moins !

Force est de constater qu'elle n'a pas su anticiper la situation en occultant totalement la transmission du savoir entre les personnels sachants, partant à la retraite, et les nouveaux agents. La spécialisation de 3 équipiers de renfort n'a pas permis de remonter la situation, la matière étant tellement complexe et riche. Force est de constater qu'une fois encore, et malgré les alertes régulières de vos élus ***FO*-DGFiP 62**, la direction n'a pas mis les moyens humains là où elle aurait dû les positionner.

Mettre à jour un SPF tous les 10 ans, c'est l'Amérique ??

Un délai de publication de plus de plus de 160 jours, c'est le risque de voir asseoir une imposition foncière sur un bien qui a potentiellement été vendu par les propriétaires depuis ! S'en suit bien évidemment les réjouissances du dégrèvement … Mais est-ce bien normal et logique ? Rien n'a été fait sur le secteur de Montreuil depuis plus de 10 ans, malgré nos demandes de mettre les moyens humains pour obtenir une situation saine au moins une fois tous les 10 ans !

Sans parler des implications et des conséquences sur le recouvrement qui sont également problématiques.

Vos élus ***FO*-DGFiP 62** regrettent que la direction ne prenne pas ce sujet à bras le corps, d'une importance capitale dans le cadre de la certification des communes.

La DGFiP n'a plus à démontrer sa capacité à travailler en tuyau d'orgue, étant devenue championne en la matière depuis plus de 10 ans.

Le directeur ne souscrit évidemment pas à ces propos mais reconnaît que si le début de la chaîne est défaillant, les répercussions se présentent en cascade dans les autres services. L'objectif est de rétablir la situation mais de ne pas avoir un délai de publication à 0 jour. Cela étant, la mise à jour demande du temps … mais surtout des bras ! Et il s'avère que la DDFiP paye très cher le retard pris dans le domaine informatique et la fusion des bases FIDJI.

Le nœud du problème, nous le connaissons : les vacances d'emplois !

VOTE : Toutes les OS se sont abstenues.

3 – Bilan du plan de continuité d'activité et mise en œuvre du plan de reprise

Avant de présenter le bilan du plan de continuité d'activité et la mise en œuvre du plan de reprise, le directeur tient à remercier une nouvelle fois les équipes qui ont contribué à la mise en œuvre du PCA pendant la période du confinement et la mise en place du PRA à la fin de cette dernière. Il tient également à saluer le travail des personnels dit de soutien (entretien, technique, logistique) sans qui nous n'aurions pas pu continuer l'activité dans des conditions relativement satisfaisantes.

A la lecture du bilan du PCA, vos élus FO-DGFiP 62 ont été choqués. Pourquoi ?

Nous avons cherché, en vain, le bilan de l'activité des équipes de la logistique, du budget, de l'immobilier, de l'équipe informatique … Un oubli majeur !! C'est tout de même en grande partie aussi grâce à nos collègues de ces métiers transverses que nous avons pu assurer la continuité de nos missions dans des conditions relativement satisfaisantes.
Sans les agents d'entretien : paralysie totale ! Tous ces métiers habituellement dévalorisés ont été au centre de la poursuite du plan de continuité et ont démontré une fois de plus qu'ils sont le cœur névralgique de notre réseau. La direction devrait se poser les bonnes questions … et se remettre en question.

Un oubli « fâcheux » de la part du directeur qui n'a pas jugé utile de faire figurer l'activité indispensable de ces 'hommes et femmes de l'ombre dans ce bilan.
La direction assume cet oubli et ne manquera pas, lors d'un prochain CTL, d'adjoindre une fiche retraçant l'activité de ces services pendant le confinement.

Vos élus ***FO*-DGFiP 62** ont demandé à ce qu'un groupe de travail sur le télétravail soit organisé pour faire un bilan sur cette nouvelle méthode de travail et les perspectives d'élargissement à venir. Il serait intéressant de définir l'articulation la relation hiérarchique entre l'agent et l'encadrement, le pilotage de l'activité adapté en mode télétravail mais également les risques de ruptures avec les équipes.

Les agents ayant eu recours au télétravail pendant la période de confinement ont majoritairement manifesté des avis positifs et se prononcent favorablement à l'élargissement du dispositif (en nombre de jours et en nombre d'agents).

NB : il est également à noter que des groupes de travail sur la gestion des bons de secours ainsi que sur les modalités d'accueil des publics vont être programmés à partir de septembre 2020.

4 – Budget - opérations immobilières : bilan 2019 et prévisions 2020 (pour information)

Pour 2020 aucune des opérations proposées par la DDFiP n'a été retenue par le Préfet de région au motif de leur caractère non prioritaire.

En raison de la période d'état d'urgence sanitaire, la direction a dû faire face à des dépenses exceptionnelles, notamment en termes de matériels de sécurité et de protection (masques, gels désinfectants, lingettes) mais également en équipement informatique. La pandémie liée au COVID 19 a entraîné des dépenses nouvelles en matière sanitaire s'élevant à environ 80 000 €.

5 – Rapport d'activité 2019

Cette année, la DDFiP 62 présente un rapport d'activité 2019 sous un nouveau format, plus graphique, plus ludique, présentant davantage de statistiques que les années précédentes et moins d'explications littérales.

Vos élus ***FO*-DGFiP 62** regrettent que la forme puisse occulter le fond du rapport, avec encore un oubli majeur : la partie sur le dialogue social, absente du rapport d'activité 2019.

Pourtant, ***FO*-DGFiP 62** se souvient des nombreuses mobilisations et manifestations qui se sont déroulées au cours du printemps 2019 : dans le département, à Tourcoing, à Paris, au niveau des sous Préfectures, à la Préfecture… Notre direction aurait-elle la mémoire courte ?

Les élus *FO*-DGFiP 62 :

Titulaires : Jacques REGNIER, Justine KORKUT, Michaël MILLOT et Laurence DIDAUX
Suppléants : Valérie CADET, Gautier LEDOUX, Coralie VINCENT et Nicolas WANIN

Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat
1ère Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1ère Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais